

L’an deux mille dix-sept, le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY.

Date de convocation : le jeudi 30 mars 2017.

Étaient présents : Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Noël BERAUD, Dominique CAILLAUD, Patrick CATALA, Gérard COGO, Monica GARCIA, Corine GRUARIN, Tony HELLMUTH, Sylvie MIROUX, Eugène NKONGUE-NYOUNGOU, Amandine RUS, Thierry SAVIGNY, Nadia SINNI-LAPEYRIE.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Denise ESCAFRE à Monica GARCIA, Pierre ESCARGUEL à Eugène NKONGUE, Benjamin GOUDERGUES à Gérard COGO, Céline LEFORT à Patrick CATALA

Absents excusés : Corinne BOUCHERON, Jean-Claude BRAGATO, Bernard ROUSSET

Absents non excusés : André DEBAISIEUX, Sandrine DELMOULY, Dominique FAU

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Amandine RUS

ORDRE DU JOUR :

Nomenclature	Objet	Décision	Page
1 – Institutions et vie politique	2017-19 : Modification de l’indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul de l’indemnité des élus	Majorité absolue	15
7 – Finances locales 7.5 Subventions	2017-20 : Compte administratif et compte de gestion 2016 du budget communal et du budget caisse des écoles	Majorité absolue	16
	2017-21 : Affectation du résultat 2016 du budget communal et du budget caisse des écoles	Majorité absolue	17
	2017-22 : Vote des taux d’imposition 2017	Majorité absolue	17
	2017-23 : Budget caisse des écoles	Majorité absolue	18
	2017-24 : Budget communal	Majorité absolue	18
	2017-25 : Demande d’aide financière départementale 2017 au titre de la construction d’un muret devant la salle des associations	Majorité absolue	18

Monsieur le Maire propose aux membres présents d’approuver le compte rendu de la dernière assemblée après s’être assuré que tous les membres en ont pris connaissance. Aucune remarque n’est faite sur ce dernier compte rendu.

5- Institutions et vie politiques
5.6 exercice des mandats locaux

Délibération n°2017-19 : Modification de l’indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul de l’indemnité des élus

Exposé :

Monsieur le Maire expose que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l’indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d’indice de la fonction publique a augmenté de 0.6% au 1^{er} février 2017.

La délibération indemnitaire de 2014 faisait référence à l’indice 1015, ainsi une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient de ne viser que l’indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (devenant l’indice 1028).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 17 voix « pour » :

DÉCIDE de se baser sur l'indice brut terminal de la fonction publique pour calculer les indemnités de fonction des élus communaux,

7 – Finances locales

7.1 Décisions budgétaires & 7.5 Subventions

Délibération n°2017-20 : Compte administratif et compte de gestion 2016 du budget communal et du budget caisse des écoles

Exposé :

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Gérard COGO, Adjoint au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Thierry SAVIGNY, maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par le comptable,

1) Pour le Budget de la commune

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 15 voix pour et 1 voix contre (M. CAILLAUD) :

APPROUVE le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Total des dépenses 2016 de fonctionnement :	2 152 524.60 €
Total des recettes 2016 de fonctionnement :	2 239 903.17 €
Résultat de l'exercice 2016 (Fonctionnement) :	87 378.57 €
Résultats antérieurs reportés :	564 559.54 €
Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :	651 938.11 €
Total des dépenses 2016 d'investissement :	462 428.84 €
Total des recettes 2016 d'investissement :	183 252.63 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	- 279 176.21 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes :	146 410.17 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	- 132 766.04 €

2) Pour le Budget Caisse des Ecoles

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 16 voix pour :

APPROUVE le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Total des dépenses 2016 de fonctionnement :	25 227.76 €
Total des recettes 2016 de fonctionnement :	22 400.98 €
Résultat de l'exercice 2016 (Fonctionnement) :	- 2 826.78 €
Résultats antérieurs reportés :	3 361.02 €
Résultat à affecter (Fonctionnement) :	534.24 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2017-21 : Affectation du résultat 2016 du budget communal et du budget caisse des écoles

Exposé :

Le conseil municipal,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par le comptable, et les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressés par l'ordonnateur,

1) Pour le Budget de la commune

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 16 voix pour et 1 abstention (M. CAILLAUD)

APPROUVE l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	87 378.57 €
B Résultat antérieur reporté	564 559.54 €
C résultat à affecter	651 938.11 €
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	132 766.04 €
R001 Excédent de financement	- €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
rar depenses (besoin de financement)	- €
rar recettes (excedent de financement)	- €
F Besoin de financement	132 766.04 €
Affectation de C	651 938.11 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	132 766.04 €
H Report en fonctionnement R002	519 172.07 €

2) Pour le Budget de la Caisse des Ecoles

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 17 voix pour

APPROUVE l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	- 2 826.78 €
B Résultat antérieur reporté	3 361.02 €
C résultat à affecter (= A+B)	534.24 €
F Excédent de financement (= D+E)	- €
Affectation de C (= G+H)	534.24 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	
H Report en fonctionnement R002	534.24 €

Délibération n°2017-22 : Vote des taux d'imposition 2017

Exposé :

Le Maire expose au Conseil que les bases prévisionnelles 2017 notifiées par le ministère du Budget et des Comptes publics, procurent à taux constant, un produit assuré de 936 293 €.

Monsieur le Maire ajoute que le travail renouvelé de maîtrise de la dépense et de résorption de la dette sur les exercices budgétaires de ces dernières années permet cette année de ne pas solliciter plus l'effort fiscal des administrés en ce qui concerne la part communale. Ceci tout en présentant un budget prévisionnel 2017 volontaire au service de l'intérêt général et en matière d'investissements publics.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité absolue de 17 voix « pour » :

DECIDE de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2017.

Délibération n°2017-23 : Budget caisse des écoles

Exposé :

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire, Délibérant sur les budgets de l'exercice 2017, étudiés poste par poste sur les documents remis à tous les conseillers, et après affectation des résultats de l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 17 voix pour :

APPROUVE le budget 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	27 156.56 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	26 622.32 €
✓ Résultat de l'excédent de l'exercice 2016 (Fonctionnement) :	534.24 €

Délibération n°2017-24 : Budget communal

Exposé :

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire, Délibérant sur les budgets de l'exercice 2015, étudiés poste par poste sur les documents remis à tous les conseillers, et après affectation des résultats de l'exercice 2014

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 16 voix pour et 1 voix contre (M. CAILLAUD) :

APPROUVE le budget 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	2 461 004.81 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	1 941 832.74 €
✓ Report de l'excédent de l'exercice 2016 (Fonctionnement) :	519 172.07 €
✓ Total des dépenses prévisionnelles d'investissement :	1 202 404.74 €
✓ Total des recettes prévisionnelles d'investissement :	1 335 170.78 €
✓ Report du déficit de l'exercice 2016 (Investissement) :	132 766.04 €

Délibération n°2017-25 : Demande d'aide financière départementale 2017 au titre de la construction d'un muret devant la salle des associations

Exposé :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une aide financière la plus élevée que possible auprès du Département dans le cadre de la construction d'un muret de clôture à la salle des associations.

L'estimation financière du projet est de 6 152 € HT soit 7 382.40 € TTC.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue de 17 voix pour :

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible pour ce mur de clôture ;

CHARGE Monsieur le Maire d’en établir la demande auprès du Président du Conseil Départemental.

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h52.

Jean-Luc BELLARIVA	Noël BERAUD	Corinne BOUCHERON	Jean-Claude BRAGATO
		Absente	Absent
Dominique CAILLAUD	Patrick CATALA, 4^{ème} Adjoint	Gérard COGO, 1^{er} Adjoint	André DEBAISIEUX
			Absent
Sandrine DELMOULY	Denise ESCAFRE, 2^{ème} Adjointe	Pierre ESCARGUEL	Dominique FAU
Absent	Absente, procuration à M. GARCIA	Absent, procuration à E. NKONGUE	Absent
Monica GARCIA, 3^{ème} Adjointe	Benjamin GOUDERGUES	Corine GRUARIN	Tony HELLMUTH
	Absent, procuration à G. COGO		
Céline LEFORT	Sylvie MIROUX	Eugène NKONGUE-NYOUNGOU	Bernard ROUSSET
Absente, procuration à P. CATALA			Absent
Amandine RUS	Thierry SAVIGNY, Maire	SINNI-LAPEYRIE Nadia	